

# CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

– A 20 H\_30

## COMPTE RENDU

**Etaient présents** : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Olivier MOREAU, Sébastien RATHIER, Audrey PEURIERE, Louis AYNES, Monique RATHIER, Françoise DOITRAND.

**Etaient absents excusés** : Monsieur Sigismond ROZANSKI, qui a donné procuration à Monsieur Louis AYNES – Madame Françoise ROCHE, qui a donné procuration à Madame Françoise CLEMENT – Monsieur Jean-Pierre BRUYERE, qui a donné procuration à Madame Monique RATHIER

**Secrétaire de séance** : Madame Monique RATHIER

I - Après lecture, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 29 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

## II – FORMALITES

### 1 - Vente d'un chemin allant du Chemin de la Chassagne à la maison BURNOL

L'enquête publique concernant l'aliénation de ce chemin s'est terminée le 30 septembre 2022. Le commissaire enquêteur a transmis ses conclusions en mairie : aucune visite ni remarque contradictoire à l'aliénation pour vente de ce chemin.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, conformément à l'avis rendu par le commissaire enquêteur, valident l'aliénation du chemin, la modification de son emprise au sol, ainsi que la vente par la commune à Madame BURNOL Sophie et à Monsieur BARNACHON Clément de la parcelle ainsi créée.

Surface de la parcelle : 1a 41ca

Montant de la vente validée par les membres du conseil municipal :

28,20 € (prix du terrain : 0,20€/m2) + 618,90 € (frais de publication pour l'enquête publique) + 250 € (frais notariés)

Soit un montant total de 897,10 €

La délibération visée par le Contrôle de Légalité sera adressée à l'office notarial SCP Bourbon-Roudillon.

### 2 - Renouvellement de convention avec la SAUR

La convention entre la SAUR et la commune de Grézolles concernant une mission d'assistance technique pour les contrôles de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves ainsi que le contrôle préalable à la transaction immobilière a pris fin le 31 décembre 2020.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de la renouveler.

La nouvelle convention sera valide du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Tarifs inscrits dans cette convention :

- Contrôle de conformité des nouveaux ouvrages :  
Contrôle de conception : 107,00 € HT  
Contrôle de réalisation : 123,00 € HT
- Contrôle préalable à une transaction immobilière : 135,00 € HT

Chaque prestation est facturée par la SAUR à la commune qui refacture au propriétaire concerné.

### **3 - Extinction de l'éclairage public**

A ce jour, l'éclairage public est éteint entre 23 h et 6h.

Dans le cadre de recherche d'économies d'énergies, et suite à une commission géographique avec le SIEL, plusieurs possibilités seront étudiées :

-élargissement de la plage d'extinction (ce qui nécessite une intervention su SIEL sur les 5 horloges de la commune au coût de 60€ par horloge)

-1 éclairage sur 2

-extinction des bâtiments publics (spots chapelle église)

-devis pour éclairage LED

-se positionner auprès du SIEL pour une implantation d'horloges gratuites permettant soit une commande de l'éclairage public soit à distance soit en autonomie)

### **III – FINANCES**

- La **subvention demandée dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2021** a été versée à la commune.

Montant : 7 000,00€

- La demande de **subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2023** est finalisée.

Elle sera déposée sur le site du CD42.

- **Attribution de subventions aux associations par la commune de Grézolles**

|   |        |
|---|--------|
| Vélo Loisirs Val d'Aix                                  | 150,00 |
| Fédération Amicale des Classards                        | 150,00 |
| Elan du Val d'Aix                                       | 700,00 |
| Club de l'Amitié de Grézolles                           | 350,00 |
| Sou des Ecoles du RPI année scolaire 2022-2023          | 900,00 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Crémeaux                | 100,00 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Martin-la-Sauveté | 100,00 |
| Comité des Fêtes de Grézolles                           | 600,00 |
| Association des amis de l'USEP                          | 50,00  |
| Foyer socio-éducatif du collège de Saint-Germain-Laval  | 100,00 |
| DDEN  | 50,00  |

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| Les Aiguilles Grézolloises | 50,00      |
| SPA du Roannais            | 106,19     |
| Arche de Noé               | 34,96      |
| Société de chasse          | 500,00     |
| Total                      | 3 941,15 € |

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces subventions et leurs montants.

#### - **Taxe d'aménagement**

Taux de la taxe d'aménagement sur Grézolles : 1% jusqu'au 31 décembre 2022 et 1,5% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Jusqu'ici le produit de la Taxe d'Aménagement (hors part du Département) revenait à la commune.

L'article 109 de la Loi de Finances pour 2022 prévoit de façon obligatoire le partage de la Taxe d'Aménagement entre l'EPCI et la Commune avec un reversement de tout ou partie à l'EPCI.

Après débat en Commune et en conseil communautaire, il est proposé :

- Le taux de reversement par la commune de Grézolles à l'EPCI sera de 1% du produit de la TA perçue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Le taux de reversement à la CCVAI sur la ZA des Grandes Terres sera de 99% du produit perçu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (Seule la commune de Saint-Germain-Laval est concernée).

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

#### - **Demande de versement au titre de l'enveloppe Voirie 2029.**

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à faire toutes les démarches pour demander le versement de cette subvention.

#### - **Frais de fonctionnement du RPI**

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le document présenté.

### **IV – TRAVAUX**

#### - **Mur de l'école**

Les travaux sont terminés.

Les dernières factures sont en cours de règlement.

La demande de versement de la DETR pourra être déposée.

L'aide du CD42 est toujours en cours d'étude.

#### - **Enduits intérieurs de l'école**

L'entreprise retenue ne pourra intervenir qu'en janvier février 2023.

#### - **VMC de l'école**

Les travaux seront réalisés par l'entreprise « Electricité BOURGIER SARL » et terminés pour la fin octobre 2022.

La demande de versement de l'enveloppe de solidarité 2019 qui inclut ces travaux sera donc demandée d'ici fin octobre 2022.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

### **- Commémoration du 11 novembre**

Elle aura lieu le vendredi 11 novembre :

- à 10h à Grézolles
- à 11h à Souternon

### **- Noël des anciens**

Les courriers seront déposés rapidement auprès des personnes concernées avec pour choix, soit le traditionnel colis de Noël, soit un repas.

Le repas sera proposé au Savigny, à Pommiers le 16 décembre 2022 à midi.

### **- Opération Loire Propre**

La commune de Grézolles participera pour la 1<sup>ère</sup> fois : rdv le samedi 4 mars 2023.

### **- Mines**

Une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet, en présence des services de la DREAL, de l'ARS et GEODERIS a été proposée à Juré pour les propriétaires dont les terrains ont été repérés, suite à analyses, avec des taux de Chlore ou Arsenic supérieurs aux taux de référence tolérés.

Les propriétaires à proximité ont également été invités.

Des mesures de précautions ont été explicitées.

Les personnes qui le souhaitent pourront bénéficier d'analyses de sang (pour évaluer le taux de plomb) et d'urine (pour évaluer le taux d'arsenic). Ces analyses, à réaliser dans les maisons médicales de Saint-Germain-Laval, Saint-Martin-la-Sauveté et Saint-Just-en-Chevalet seront financées par l'ARS.

Pour plus d'informations, il est possible de contacter la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.